



**2024/021**  
**1.1.9**

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	19
Pouvoirs	5
Exprimés	24

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni le **8 février 2024** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

### OBJET

COMMUNICATION  
INSTALLATION DE  
LETTRINES  
ROUTE DE RENNES

**Présents** : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, Mme Françoise JORAT, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Cécile de LAUNAY, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h15), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

**Absents excusés** : M. Jacques PRIOUX, M. Nicolas BESNIER, M. Roland GRANGER, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST  
M. Nicolas BESNIER a donné pouvoir à M. Ludovic CROCHARD  
M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON  
Mme Céline HAY a donné pouvoir à Mme Cécile de LAUNAY  
Mme Stéphanie GUILLET a donné pouvoir à Mme Katia de SAINT-JUST

☒ Mme Cécile de LAUNAY a été élue secrétaire de séance.

Katia de SAINT-JUST, adjointe en charge de l'événementiel et de la vie locale, informe les membres du Conseil municipal que la commission a travaillé sur le projet d'installation de lettrines géantes « Nozay » en acier pour marquer l'entrée de l'agglomération Route de Rennes. Le montant du projet s'élève à 7 865 € H, conformément au devis présenté par la société CNI située à Montoir-de-Bretagne (44). Il est proposé d'accepter ce devis.

Un débat s'instaure.

Pierre-Yves HABAY est ravi de cette installation ; Anne-Sylvie LE RESTE relaye cette intervention estimant que cela favorisera le tourisme. Elle suggère d'y ajouter un éclairage, éventuellement avec changement de couleur. Sonia RICHARD estime que ce projet est cohérent sur le site de la Base de Loisirs, en particulier à proximité de la Carrière du Parc.

Cécile de LAUNAY et Pascale FRABOUL-RIALLAND trouvent que le prix de ces lettrines est trop élevé et craignent que cela suscite des envies de dégradations ou de tags.

Après débat,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 2 votes contre (Cécile de LAUNAY, Pascale FRABOUL-RIALLAND) et 1 abstention (Céline HAY par pouvoir à Cécile de LAUNAY),**

- ➔ **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise CNI pour la fourniture et l'installation de lettres géantes en entrée de commune, Route de Rennes, pour un montant de 7 865 € HT,
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme, le 29 février 2024

LE MAIRE,  
JEAN-CLAUDE PROVOST



Acte publié le 07/03/2024